



## Traité Erkhin

### Michna 4 - Chapitre 8

מַחְרִים אָדָם מֵצֵאֵנוּ וּמִבְּקָרוֹ,  
מֵעֶבְדָיו וּמִשִּׁפְחוֹתָיו הַכְּנֻעִים,  
וּמִשָּׂדֵה אֲחֻזָּתוֹ.  
וְאִם הֶחְרִים אֶת כָּלֹן,  
אֵינָן מְחֻרְמִין,  
דְּבַרֵי רַבִּי אֶלְעָזָר.  
אָמַר רַבִּי אֶלְעָזָר בֶּן עֲזַרְיָה:  
מָה אִם לַגְבוּהָ אֵין אָדָם רִשְׁאֵי לְהַחְרִים אֶת כָּל נְכָסָיו,  
עַל אַחַת כַּמָּה וְכַמָּה שְׂיֵהָ אָדָם חֵיב לְהִיּוֹת חָס עַל נְכָסָיו:

Une personne [peut] consacrer, [à un usage sacré ou pour la Kehouna, une partie] de son troupeau et [une partie] de son bétail, et [une partie] de ses serviteurs et servantes cananéennes, et une partie de son champ ancestral. Mais s'il a consacré tout [ce qu'il possède], quelle [qu'en soit la propriété], ils ne sont pas consacrés, [c'est-à-dire que la dédicace n'a pas d'effet ; c'est] la déclaration de Rabbi Eliezer. Rabbi Elazar ben Azarya a dit : Si une personne ne peut pas consacrer tous ses biens au Très-Haut, [il est] d'autant plus [vrai] qu'il doit épargner ses biens [et ne pas les donner tous à autrui].



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)